Consultation en vue de l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration ministériel de la Jeunesse et des sports - scrutin du 3 au 10 décembre 2026

POUR UN MINISTÈRE DE MISSION ÉDUCATIVE

« JEUNESSE ET SPORTS »

Nous sommes un syndicat constitué de militant·es originaires du syndicat EPA (Éducation Pluralisme Action Solidaire) ayant co construit la FSU à Jeunesse et Sports en 1993. Face à la pression interne de syndicats catégoriels qui voulaient limiter son périmètre à l'éducation populaire, nous avons rejoint en 2022 et 2023 le SNPJS (syndicat multi catégoriel de la FERC-CGT).

L'esprit de rénovation des pratiques sur une base résolument multi catégorielle (car tous les métiers et statuts sont complémentaires) a permis l'amorce d'un élargissement de la syndicalisation. Cela a rendu possible la présentation d'une liste au CSA ministériel, à la CAPN des PTP JS, et dans certains établissements du sport aux élections professionnelles de 2022.

L'obtention d'élus dans cette nouvelle configuration nécessitait des changements de pratiques et une évolution significative dans l'élaboration des mandats. Malgré deux congrès régulièrement convoqués, l'ancienne direction du syndicat, soutenue par la FERC-CGT, a décidé d'exclure le SNPJS après une procédure systématiquement à charge. Depuis, tous les membres du SNPJS, soit 80% des effectifs, se retrouvent dans un syndicat devenu autonome par défaut.

Forts de cette histoire collective, nous demeurons acteurs de la vie syndicale du ministère.

Notre démarche syndicale est centrée sur le sens de tous les métiers (administratifs, d'inspection, techniques et pédagogiques), leur nécessaire expertise et la valeur éducative de leurs missions.

L'équipe militante du SNPJS est composée d'ancien·nes élu·es dans les CAPN des personnels techniques et pédagogiques Sport et JEP. Elle est constituée notamment d'ancien·nes et actuel·les élu·es au CSA ministériel JS, de CSA locaux, de formations spécialisées. Plusieurs d'entre nous ont négocié pied à pied les statuts des trois corps de personnels techniques et pédagogiques sur des bases éducatrices nécessitant la reconnaissance de l'auto-organisation du travail. L'administration (DGRH, DS, DJEPVA) a souvent reconnu nos apports, malgré des désaccords fréquents. Cela s'est traduit dans des textes et des ouvertures de chantiers RH.

Notre culture syndicale n'est pas d'opposer les syndicats souvent clivés sur des conceptions « réformatrices » ou plus radicales. Nous avons toujours relevé d'un syndicalisme de « transformation sociale » qui pour autant n'oppose pas les syndicats entre eux, car pour avancer il faut savoir rassembler les revendications des salariés.

Nous espérons continuer en ce sens et porterons une voix dans une autonomie que nous espérons provisoire si les logiques de verticalité s'estompent et si les silos corporatistes cessent de structurer les appareils.

Pour un grand pôle éducatif interministériel, ni effacement préparé, ni préfectures

Le SNPJS a porté le rattachement au Secrétariat Général de l'Education Nationale pour éviter le démantèlement en directions de préfectures et faire reconnaître la dimension éducative des métiers et des politiques publiques Sport et Jeunesse. Malgré des coopérations locales fructueuses, force est de constater que le rattachement est raté.

Pour une pleine réussite, il faut :

- des moyens, le respect des statuts, la reconnaissance des spécificités des missions administratives
- des CSA JS de proximité au niveau de chaque région pour une prise en compte réelle des sujets JS
- une affectation des tous les personnels en DRAJEPS (Délégations régionales académiques **de l'éducation populaire et des Sports**) et le maintien de SDJEPS sous forme de services délégués auprès des DRAJEPS

Tous les métiers sont nécessaires et complémentaires

Inspecteurs, personnels administratifs, CEPJ, Professeur de sport, CTPS, tous font de Jeunesse et Sports une administration publique originale au service de l'éducation tout au long de la vie.
Leur nombre est insuffisant. Le recours aux contractuels, l'injonction à la polyvalence indique que les effectifs des concours doivent être augmentés. Les mêmes règles de gestion doivent s'appliquer partout.

Pour cela il faut donner des moyens au ministère Jeunesse ET Sports : 1 % du budget à l'horizon 2028

Pour un retour au paritarisme dans la fonction publique d'État

- ✓ Abroger la loi dite de modernisation de la Fonction Publique qui opacifie les gestions collectives et individuelles, qui ouvre des pouvoirs discrétionnaires et bafoue les principes élémentaires d'un dialogue social transparent.
- ✓ Modifier en profondeur les barèmes de tous les PTP JS (assimilés aux corps enseignants) à la suite du décret n° 2023-729 du 7 août 2023 modifiant les conditions de reclassement. Ces barèmes creusent des écarts injustes entre agents issus des recrutements immédiatement antérieurs à 2023.

Agir collectivement pour les rémunérations

- ✓ Augmentation du point d'indice et revalorisation des grilles de tous les fonctionnaires
- ✓ « Tous CTPS » pour les PTP
- ✓ Renégocier tous les RIFSEEP et les rendez-vous de carrières qui y sont associés qui ne respectent pas le principe de réévaluation. Le SNPJS est opposé au principe du RIFSEEP mais il ne fera pas la politique du pire en ignorant ce sujet sensible pour les traitements des agents.

Renforcer la mission de formation

- ✓ Tous les PTP doivent pouvoir exercer, quelle que soit leur affectation (en services ou établissements) une mission de formation diplômante ou non. C'est leur cœur de métier.
- ✓ La mission de formation des établissements JS doit être renforcée. Les mises en concurrence nuisent à la véritable professionnalisation des éducateurs sportifs et des animateurs.

Revenir sur la « nouvelle gouvernance » du SPORT

- ✓ La nouvelle gouvernance a été voulue pour transférer des moyens d'Etat à une Agence supposée pouvoir bénéficier d'apports financiers privés. Ce montage financier est un échec. Le SNPJS considère qu'une part des missions de l'ANS doit revenir à l'INSEP (voire Grand INSEP) et à la Direction des Sports.
- ✓ Pour autant tout n'est pas négatif dans le dispositif actuel. Le principe des Maisons Régionales de la Haute Performance implantées dans les CREPS peut permettre un meilleur accompagnement des sportifs et le développement d'un emploi de proximité ad hoc.
- ✓ Les CRdS (hormis dans leur volet conférence des financeurs) doivent devenir des lieux d'élaboration de schémas pour une politique publique du sport, concertée entre l'Etat et toutes les collectivités, des clubs aux fédérations.
- ✓ Mais sur le fond, l'ANS constitue un risque latent de privatisation, de remise en cause des CTS, de sujétion hiérarchique inspirée du monde de l'entreprise où les DTN deviendraient des DRH. Si la filière CTS, conçue pour travailler auprès du monde sportif, venait à tomber (60% des effectifs PTP sport) tous les autres emplois JS perdraient leur justification.

Une Loi pour l'éducation populaire

- ✓ Le SNU enterré, voilà l'engagement aux connotations conservatrices. La DJEPVA s'est fourvoyée par idéologisme dans ces grandes manœuvres. Elle transforme les CEPJ en agents de placement ou contrôleurs. Le SNPJS réclame un big bang de l'éducation populaire pour revenir aux principes citoyens de la vie associative.
- ✓ Le SNPJS a écrit un projet de Loi sur l'éducation populaire destiné à totalement modifier le positionnement des PTP JEP et de l'inspection dans un domaine mieux partagé avec les associations.
- ✓ Le SNPJS continue d'exiger la déclinaison des 6 spécialités des CEPJ, dans les politiques publiques JEPVA, dans la formation initiale et statutaire, dans des réseaux JS nationaux pour nourrir les pratiques et expertises professionnelles de fonctionnaires d'État.

Voter SNPJS avant le 10 décembre 2026 c'est voter pour un syndicalisme de conscience, d'expérience solidaire et de propositions